



Code d'éthique de l'ARPL

Préambule

L'Association régionale de pickleball de Laval (ci-après nommée l'ARPL) est un organisme sans but lucratif dont la mission est de favoriser le développement du pickleball dans la région de Laval.

L'ARPL a décidé de se doter d'un Code d'éthique énonçant les règles de conduite envers ses membres, ses bénévoles, ses employés et toute personne qui fait appel à ses services.

L'ARPL est une organisation sportive à vocation essentiellement participative. L'élément compétitif ne doit en aucun moment être source de désagrément pour tous.

1. Respect et fair-play:

- a) Utiliser un langage respectueux et éviter tout comportement abusif ou obscène.
- b) Faire preuve de fair-play et d'esprit sportif en tout temps, que ce soit dans la victoire ou la défaite.
- c) Respecter les règles du jeu et prendre des décisions honnêtes sur les appels.
- d) Ne pas critiquer les autres joueurs ou leurs performances.

2. Comportement sur le terrain:

- a) Appeler les points à voix haute et de manière précise.
- b) Arrêter le jeu lorsqu'un joueur d'un autre terrain appelle "balle".
- c) S'assurer que tous les joueurs sont prêts avant de commencer une partie ou un point.
- d) Ne pas gêner le jeu des autres joueurs.

3. Intégrité et responsabilité:

- a) Être poli, ne pas faire preuve de vulgarité, à utiliser un langage respectueux, non agressif et non intimidant dans toutes les communications verbales ou écrites;
- b) Assumer la responsabilité de ses propres actions et décisions sur le terrain.
- c) Être honnête dans ses appels et ses décisions.
- d) Signaler toutes situations dangereuses.
- e) Ne pas commettre de gestes abusifs et/ou obscènes;
- f) Ne pas poser de geste ou tenir des propos allant à l'encontre de la mission de l'ARPL.

4. Non-discrimination:

- a) Traiter tous les joueurs avec respect, indépendamment de leur origine, leur sexe, leur âge, leur handicap, leur religion, leur orientation sexuelle ou toute autre caractéristique.
- b) Promouvoir l'équité et l'égalité dans toutes les activités de pickleball.

5. Autres éléments importants:

- a) Faire preuve de bienveillance envers les autres joueurs et les spectateurs.
- b) Se féliciter mutuellement après une partie.

6. Respecter le mode de fonctionnement de l'ARPL

- a) Respecter le mode de fonctionnement quant à sa présence aux sessions de jeu, à la réservation de plage de jeu et l'utilisation des terrains réservés à l'usage exclusif de l'ARPL;
- b) Aviser de toute absence sur la plate-forme transactionnelle avant la tenue de l'activité.

Traitement des plaintes

Toute plainte concernant un manquement au Code d'éthique sera traitée conformément à la procédure de respect

Sanction

La personne, qui est reconnue avoir commis une infraction au Code d'éthique, est passible de sanctions administratives ou de mesures disciplinaires tel que prévu à la procédure de respect du Code d'éthique.

Engagement au Code d'éthique

En devenant membre de l'ARPL, tous les membres du Conseil d'administration, les membres de l'association, les

Entrée en vigueur

Les présentes dispositions entrent en vigueur dès leur adoption par le Conseil d'administration.

Adoptée par le Conseil d'administration de l'Association régionale de pickleball de Laval, le 30 janvier 2026